

**N° 11/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 février 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 février

**Objet de la délibération :**

Remaquettage LEADER

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Frédéric BONNEFOI à Didier LAITHIER, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Olivier DARD à Sylvie LHERITIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Boris PIERRET à Vanessa DORDOR

**Procuration**

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Serge MONNET par Hubert JUSTE

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)**

Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Mickaël NICOLET, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY, Sarah VIONNET

**Absent(e)s**

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascale PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe GARNIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le programme LEADER Loue Lison porté par la CCLL,

Vu la convention CCLL-Région-ASP fixant les modalités de la mise en œuvre du programme LEADER signée le 11 juillet 2017,

Considérant qu'il y a lieu de faire un avenant à la convention LEADER pour le point suivant :

1. Remaquettage

Afin de permettre une consommation optimale des enveloppes des GAL, la Région a ouvert la possibilité en 2022 de transférer des crédits de fiches actions sur-abondées au profit de fiches actions sous-abondées. On parle de remaquettage (ventilation de l'enveloppe parmi les 11 fiches actions).

Pour le GAL Loue Lison, une enveloppe de 50.000 € initialement prévue pour favoriser des projets de coopération entre les territoires n'a pas pu être utilisée, tout comme un surplus de 83.000 € fléchés sur l'ingénierie du programme. Il convient de basculer ces 133.000 € au profit de la fiche-action 8 « Tourisme ».

Ainsi :

Fiche-action 1 : 145.460,00€ => 145.460,00€

Fiche-action 2 : 0 => 0

Fiche-action 3 : 84.420,00 => 84.420,00€

Fiche-action 4 : 55.000,00€ =>55.000€

Fiche-action 5 : 0€ => 0€

Fiche-action 6 : 90.000,00€ => 90.000,00€  
Fiche-action 7 : 951.000,00€ => 951.000€  
Fiche-action 8 : 500.000€ => 633.000€  
Fiche-action 9 : 41.000,00€ =>41.000€  
Fiche-action 10 : 50.000€ => 0€  
Fiche-actions 11 : 638 960,00€ => 555.960,00€

Il s'agit du dernier remaquetage de la programmation LEADER 2014-2022, nécessitant un avenant. Les derniers ajustements d'enveloppe se feront via une simple notification en comité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220210-11-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2022

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

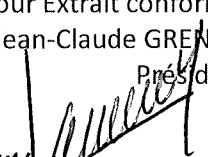
- Valide le remaquetage
- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention LEADER

Fait et délibéré en séance, le 10.02.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

  
**Communauté de Communes**  
**Loue Lison**  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS